Image not found or type unknown

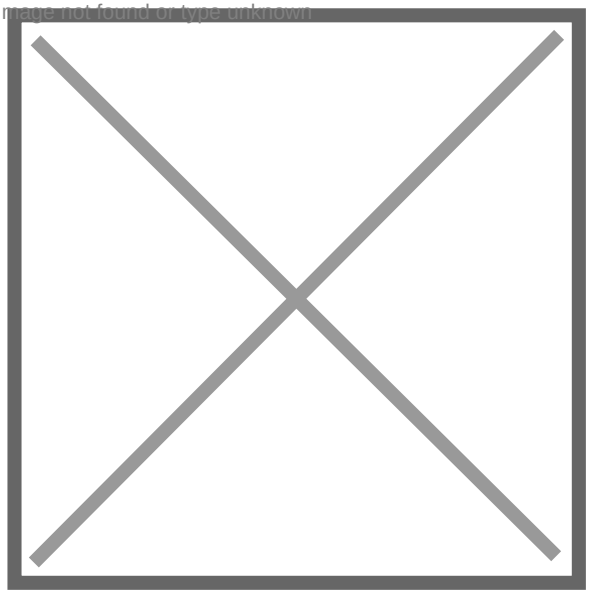

Accident de voiture dédommagement de l'assurance

Par **974**, le **28/08/2008** à **15:21**

mon petit frère a fait récemment un accident de voiture
heureusment il est indemne et aucun tiers n'était en cause
il a fait une sortie de route sur chaussée glissante avec présence de gazoil
le véhicule a heurté arbre et haie et a fini sa chute sur un rocher
les dommages sont très importants et le moteur semble avoir subi un choc
l'expert a notamment constaté que les pneus étaient 100% usés
l'assurance est tous risques et perte totale
mais sachant que les pneus étaient usés, l'assurance prendra t-elle en charge les réparations ou remboursera t-elle la valeur du véhicule si celui-ci serait mis à l'épave?
ce problème m'inquiète veuillez me répondre rapidement si possible
merci d'avance

Par **jeetendra**, le **28/08/2008** à **20:23**

bonsoir, si vous etes assuré en dommage tout accident matériel, vous serez indemnisé sur la base de l'expertise de l'assureur, on dit en valeur de remplacement à dire d'expert, et certainement pour votre cas précis [fluo]en valeur[/fluo] [fluo]d'épave[/fluo], avec déduction de la franchise si elle est prévue au contrat, comme c'est generalement le cas, cordialement

Par **974**, le **29/08/2008** à **15:22**

bonjour,
je tiens à remercier tous ceux qui m'ont répondu en particulier tisuisse et jeetendra et ceux dont j'ai oublié le nom
vos réponses m'ont été d'une réelle utilité
merci encore aurevoir

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés